

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU JURA

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LOUVATANGE**

**SEANCE DU 22 juin 2024**

**Nombre :**

- de conseillers en exercice : 7  
- de membres présents : 7  
- de votants : 7

**Date de convocation :**

12/06/2024

**Date d'affichage :**

03/07/2024

**N° de délibération :**

020-2024

L'an deux mil vingt quatre, le vingt deux juin à 14h00, le Conseil Municipal de Louvatange, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de mairie, sous la présidence de M. Martial MATZ, Maire.

**Présents :** Gérome FASSET, Valérie BÉDAL, Nicolas VUILLEMENOT, Olivier GUILLEMIN, Martial MATZ, Valérie POCARD, Mickaël REBILLET

**Absents excusés :**

**Secrétaire de séance :** Nicolas VUILLEMENOT

**Objet :** Désignation des Délégués au Comité du Syndicat mixte d'énergies, d'équipements et de e-communication du JURA (SIDECE).

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de Syndicat mixte d'Energies, d'Equipements et de e-Communication du JURA (SIDECE) modifiés par l'arrêté Préfectoral du 22 juin 2015, en particulier son article 13 relatif à la composition et l'élection du Comité syndical et prévoyant que le conseil municipal de chaque commune membre désigne un délégué communal chargé de constituer avec les délégués élus par les autres communes du canton un collège électoral qui élira en son sein les délégués au Comité Syndical ;

Considérant l'adhésion antérieure de la Commune au Syndicat mixte d'Energies, d'Equipements et de e-Communication du Jura (SIDECE) ;

Expose qu'il revient au Conseil Municipal d'élire au scrutin secret uninominal à la majorité absolue aux deux 1<sup>ers</sup> tours, puis à la majorité relative au 3<sup>ème</sup> tour, un délégué communal (article L 5211-7 CGCT).

Le choix du Conseil Municipal peut porter uniquement sur l'un de ses membres (Article L.5721-2 CGCT).

Après avoir procédé à l'appel des candidatures puis au vote au scrutin secret, le Conseil Municipal :

- Déclare élu en qualité de Délégué communal pour participer au collège électoral qui élire en son sein les délégués au Comité syndical du SIDEC DU JURA :

M GUILLEMIN Olivier  
Fonction communale : conseiller municipal  
Adresse personnelle : 8 chemin du Moulin – 39350 LOUVATANGE  
Mail : [o.guillemmin39@gmail.com](mailto:o.guillemmin39@gmail.com)  
mailto:mathiasjura39@gmail.com  
N° de téléphone : 06 85 12 10 79

Fait et délibéré, les jour, mois et an

*Pour extrait conforme*

*La/le secrétaire*  
*Nicolas VUILLEMENOT*

*Le Maire*  
*Martial MATZ*

